



**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- ZM Zone mixte urbaine
- MIX-1 Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- REC-1 Zone de sports et de loisirs « avec séjour »
- REC-2 Zone de sports et de loisirs « sans séjour »
- REC-3 Délimitation des différentes zones de sports et de loisirs
- ECO-1 Zone d'activités économiques communale type 1
- SPEC-1 Zone spéciale - professions créatives
- SPEC-2 Zone spéciale - pôles multimodaux
- SPEC-3 Zone spéciale - chemin de fer
- SPEC-4 Zone spéciale - station de service
- JAR Zone de jardins familiaux
- JAR-2 Réserve au Schéma directeur

**Zone verte**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

**Zones superposées**

- PAP PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
- ZS Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "tourisme quartier" - PAP 102
- ZAD Zone d'aménagement différencié - ZAD
- US Zone de servitude "urbanisation"
- CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
- CT Servitude "urbanisation - contourner"
- CV Servitude "urbanisation - coule verte"
- CS Servitude "urbanisation - éléments naturels"
- CSA Servitude "urbanisation - garage et stationnement"
- SI Servitude "urbanisation - coule venant pour hélicoptère"
- PI Servitude "urbanisation - régulateur paysager" type 1
- PI2 Servitude "urbanisation - régulateur paysager" type 2
- PI3 Servitude "urbanisation - service à la clientèle"
- PI4 Servitude "urbanisation - place Marie-Azélie"
- ZNA Servitude "urbanisation - zone non adossée"
- CC Color pour projets routiers
- CCM Color pour projets de mobilité douce
- CCS Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement contrasté"
- CCS1 Construction à conserver
- CCS2 Faciès à conserver
- CCS3 Gabarit d'une construction existante à préserver
- CCS4 Alignement d'une construction existante à préserver
- CCS5 Mur et/ou clôture à conserver
- CCS6 Parc arboré à conserver
- CCS7 Secteur protégé d'intérêt communal de type "environnement naturel et paysagé"
- CCS8 Zone de bruit

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:**

- à l'aménagement du territoire
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau

**Indications complémentaires (à lire avec le plan)**

- Biotope protégé (selon non actualisé)
- Conduites électriques aériennes
- Lignes ferroviaires
- Rezeaux routiers et stationnements
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17)
- Site de reproduction et site de repos d'espèces protégées (Art. 17)
- Cimetière
- Courbes de niveau, équidistance 5 m
- Cours d'eau / Eau stagnante

**Commune de Schieren**

15, Rue Dicks à Ettelbrück  
 18, Rue Michel Weber à Ettelbrück

**Ettelbrück**  
 VILLE D'ETTELBRÜCK

**Plan d'aménagement général**  
 approbation définitive décembre 2021

1	15, Rue Dicks à Ettelbrück	27.06.2021	16/03/2022		
1	18, Rue Michel Weber à Ettelbrück	27.06.2021	16/03/2022		
1	Modifications ponctuelles	Approbation définitive du Ministre de l'Intérieur	Approbation définitive du Ministre de l'Environnement	Refus	

- Vote du conseil communal en septembre 2021  
 - Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 15 décembre 2021, réf.: 16C/020/2020  
 - Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 18 novembre 2021, réf.: 05683/PP-21

**Ettelbrück, Greztingen**

**ZB ZEYEN BAUMANN**  
 Urbanistes  
 Architectes  
 Ingénieurs  
 Géomètres

Plan coordonné  
 Plan N° 02  
 échelle 1:2.500  
 juin 2023